

PRINCIPES

Le présent règlement concerne les rencontres « **PROXIBAD** » organisées dans les clubs normands affiliés à la Fédération Française de Badminton. Ces rencontres ont pour objectifs de fidéliser les néo-licenciés et les joueurs non-compétiteurs ET de dynamiser la vie du club et celle du bassin de pratique en invitant les clubs extérieurs.

Une rencontre PROXIBAD doit faire l'objet [d'une demande d'autorisation préalable promobad sur Poono](#) (COMPETITIONS -> demande d'autorisation). La ligue de Normandie sera chargée de valider les demandes d'autorisation sur Poono, de promouvoir et de soutenir la rencontre. Un **kit promotionnel** sera envoyé au club concerné dès la validation sur Poono (20 bracelets, 20 stylos et 20 clip-courses).

La **fiche Bilan_Proxibad** (en annexe) devra être renvoyée à la ligue dans les meilleurs délais avec les justificatifs demandés.

DÉROULEMENT D'UNE RENCONTRE PROXIBAD

Rien de plus simple... Quand vous voulez : en soirée, un samedi matin ou un dimanche après-midi... Sur un de vos créneaux.

Les formules peuvent être variées : Défi pyramidal, montante-descendante, ronde suisse, ... Par équipe, en simples et doubles, avec possibilité de matchs en un set gagnant de 21 points ou au temps (cf. **Dispositif MUTUABAD**).

CRITÈRES & DOTATION

Pour bénéficier des dotations, **les 80 premiers clubs*** devront respecter les critères suivants :

- Organiser une rencontre PROXIBAD **avant le 16 mars 2021** déclarée sur Poono et portant le nom « Proxibad-Sigle du club ».
- Justifier d'un minimum de **12 participants** et **2 clubs représentés**.
- Renvoyer la fiche bilan à l'adresse : chapelle.normandiebad@gmail.com et les justificatifs demandés.

DOTATION -> Une fois le bilan renvoyé à la ligue, un **crédit formation de 75€** pour les dirigeants et les encadrants sera alloué au club organisateur.

* En cas d'égalité, la priorité sera donnée à la date et heure de la déclaration promobad sur Poono.